

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/047 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT LE PROJET DE LISTE DES ESPACES TERRESTRES ET MARINS, SITES ET PAYSAGES REMARQUABLES OU CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU LITTORAL ET DES MILIEUX NECESSAIRES AU MAINTIEN DES EQUILIBRES BIOLOGIQUES RASSEMBLEES DANS L'ANNEXE N° 7 (CARTOGRAPHIE ET FICHES DESCRIPTIVES DES ERC) JOINTE AU PROJET DE PADDUC

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

L'An deux mille quinze, et le neuf avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BASTELICA Etienne à Mme BIANCARELLI Viviane
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. VANNI Hyacinthe
M. CASTELLI Yannick à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme CASTELLANI Pascaline
M. FEDERICI Balthazar à M. NICOLAI Marc-Antoine
M. FRANCISCI Marcel à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. ORSINI Antoine
M. LUCIANI Xavier à Mme GIOVANNINI Fabienne
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme PAGNI Alexandra à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme GIACOMETTI Josepha

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, FEDI Marie-Jeanne, FRANCESCHI Valérie, MILANI Jean-Louis, NIELLINI Annonciade, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, VALENTINI Marie-Hélène.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, notamment les articles L.4424-12-I et R.4424-6,
- VU** la loi n° 2011-1749 du 5 décembre 2011 relative au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse,
- VU** l'article L.321-1 du code de l'Environnement,
- VU** les articles L.146-6 et R.146-1 du Code de l'Urbanisme,
- VU** la délibération n° 10/026 AC de l'Assemblée de Corse du 7 décembre 2010 portant avis sur la proposition de modifications législatives du PADDUC,
- VU** la délibération n° 12/055 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2012 validant le processus visant à préparer le débat d'orientations préalable à l'élaboration du PADDUC,
- VU** la délibération n° 12/132 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2012 portant définition d'un modèle de développement pour la Corse arrêtant les grandes orientations et la stratégie d'élaboration du PADDUC,
- VU** la délibération n° 14/11 AC de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2014 portant approbation du PADD du PADDUC,
- VU** la délibération n° 14/041AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2014 approuvant les modalités d'association, à l'élaboration du Schéma d'Aménagement du Territoire (Phase III du PADDUC) des personnes publiques mentionnées à l'article L 4423-13.I du Code Général des Collectivités,
- VU** la délibération n° 14/188 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} novembre 2014 adoptant le rapport relatif au projet de plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et les dispositions qu'il contient,
- VU** l'arrêté n° 1405896 CE du Conseil Exécutif de Corse du 20 novembre 2014 sur le projet de PADDUC,

CONSIDERANT les conclusions du travail d'expertise pour l'identification des espaces remarquables et caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques, rassemblées dans l'annexe n° 7 (cartographie et fiches descriptives des ERC), jointe au projet de PADDUC,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport conjoint de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE la liste des espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques, tenant lieu de celle figurant à l'article R.146-1 du code de l'urbanisme, ainsi que la localisation de ces espaces.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 9 avril 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI